

Commission d'agence immobilière

Par juliet, le 04/11/2008 à 18:05

Nous avons visité une maison par l'intermédiaire d'une agence il'y a 2 ans et demi. A ce moment là, nous avons fait une proposition verbale de prix que le vendeur a refusée. Aujourd'hui, cette maison est toujours à vendre et nous avons constaté que le vendeur a revu son prix à la baisse : pouvons-nous traiter directement avec ce vendeur sans passer par l'agence qui nous avait fait visiter le bien il'y a 2 ans et demi, sachant que le vendeur a toujours un mandat avec ladite agence et qu'en cas de vente il doit l'informer du nom de l'acheteur ?

Merci pour votre aide.